

27 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

06 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. VERGUET Nicolas.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI (DGS).

Vérification du quorum : Après avoir constaté le quorum, M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. le Président propose la candidature de M. Georges CAGNIN. Elle est acceptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

B)-Discussion autour des thèmes suivants :

Proposition de retraits de délibérations :

Le Président demande à reporter les délibérations n°03 « Proposition de vente d'un terrain de la ZAE du Jasmin » et n°10 « Dépôt d'un dossier de subvention au titre de l'appel à projet DETR/DSIL 2025 », et de supprimer les délibérations n°04 « Subvention de fonctionnement complémentaire au CIAS Val Guiers » et n°09 « Délégation du conseil communautaire pour le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 » ;

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité le report et le retrait des dossiers nommés ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

01-SIAEP du Thiers – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Monsieur le Président, accompagné de M. le Président du SIAEP du Thiers, présente les grands enjeux et informations du rapport sur le prix et la qualité du service.

Le document complet est consultable dans chaque mairie.

Débats : Le Président du SIAEP Yves BERTHIER rappelle que le syndicat dessert 21 144 habitants, soit 11 000 abonnés environ. Il confirme la bonne qualité de l'eau.

Mme Nadège MESTRALLET demande pour quelle raison l'eau à parfois l'odeur de la javel ? Elle demande à quoi c'est lié.

M. BERTHIER explique que l'odeur signifie que le chlore agit. Donc il y a des bactéries. Il suggère que les usagers contactent le SIAEP du Thiers pour le signaler. En cas de fortes pluies, des

problèmes de qualité de l'eau peuvent être constatés, sans qu'elle soit impropre à la consommation.

Mme BEGUIN-BECHEROT demande où se procurer les résultats d'analyse de l'eau.

M. BERTHIER indique qu'ils doivent être affichés en mairie.

Mme Elise SAUNIER questionne au sujet de la présence des polluants éternels dans les ressources. Elle demande si des analyses ont été réalisées ?

M. BERTHIER indique que ces analyses ont été déjà eu lieu même si elles ne sont pas obligatoires. Elles n'ont pas révélé de présence de ces polluants.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT.

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1^{er} Vice-président

02-Convention de groupement de commande pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalétique touristique et de services Léman – Lyon Via Rhône ;

La communauté de communes Val Guiers est engagée avec 15 autres intercommunalités dans un Collectif visant à développer le cyclotourisme sur la véloroute Via Rhône (Eurovélo n°17).

Un travail important a été réalisé sur la signalétique touristique à mettre en œuvre pour uniformiser les pratiques du Léman jusqu'à Lyon.

Ce travail est prêt à entrer dans une phase opérationnelle.

Il est maintenant question de positionner l'implantation des signalétiques et de préparer le marché de fourniture des panneaux.

Le Collectif, piloté par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, propose de créer un groupement de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage puis pour répondre au besoin de pose et fourniture.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 339 433,00€ € HT avant mise en concurrence.

La somme de 840 923,00€ HT (estimation avant mise en concurrence) est avancée pour estimer le montant du marché de fourniture à venir.

La clé de répartition des coûts définie pour la phase d'études est celle du nombre de kilomètres parcourus par la Via Rhône sur chaque EPCI. Soit 1,43% pour Val Guiers (environ 4 853,89€ HT).

La répartition de la fourniture des panneaux sera fixée au réel selon les besoins de chaque territoire.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le principe d'adhérer au groupement de commande pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalétique touristique et de services Léman-Lyon Via Rhône ;
- ✓ **APPROUVE** le contenu de la convention constitutive du groupement de commande proposée ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président (absent)

03-Proposition de vente d'un terrain de la ZAE du Jasmin ;

DELIBERATION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

04-Subvention de fonctionnement complémentaire au CIAS Val Guiers ;

Une analyse a confirmé la capacité du CIAS Val Guiers à terminer l'année avec sa trésorerie actuelle et les mouvements entrant et sortant à opérer d'ici le 31/12.

Le versement d'une subvention complémentaire n'est pas nécessaire pour terminer l'année 2024.
LA DELIBERATION EST RETIREE.

Débats : Mme Nadège MESTRALLET demande si les rémunérations des agents des services supports sont facturés au CIAS ?

M. Philippe VITTOZ le confirme à partir de 2025.

Le DGS indique qu'il n'est pas si simple d'affecter de manière définitive la charge des services supports. A titre d'exemple, le DRH passe beaucoup de temps pour suivre les recrutements en cours au CIAS et remettre en forme un certain nombre de documents obligatoires. Cela ne durera qu'un temps. Aujourd'hui, les temps de travail des services supports ne sont pas non plus facturés au budget annexe de l'enfance jeunesse.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si les déficits de 2023 et de 2025 se cumulent ?

Le DGS répond que non.

Mme Nadège MESTRALLET se demande si la collectivité a les moyens d'avoir deux structures EHPAD + résidence autonomie sur le territoire ?

Le Président estime que la réflexion sur la capacité de la collectivité à prendre en charge les services doit porter aussi sur la production et la livraison des repas.

Concernant la cuisine centrale, M. Philippe VITTOZ ne voit pas pourquoi il faudrait conserver des services que nous ne procurons qu'à un coût élevé. Il faut attendre le résultat de l'audit du service pour tirer des conclusions.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande pourquoi ne pas abandonner cette avance de trésorerie qui, vu les résultats du CIAS, ne pourra pas être remboursée ?

M. Philippe VITTOZ préfère attendre la fin de l'année 2025.

05-Avance de trésorerie au CIAS : Prolongation de la date limite de remboursement de l'avance ;

Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2023, a été approuvé le report du remboursement d'une avance de trésorerie d'un montant total *maximum* de 450 000,00€ au CIAS Val Guiers. L'avance consentie devait être remboursée en totalité avant le 31/12/2024.

A l'approche de la fin d'année 2024, il apparaît que la trésorerie du CIAS ne permettra pas de rembourser la totalité de l'avance versée comme prévu initialement dans les délibérations du 29 novembre 2022 et du 28 novembre 2023.

Pour rappel cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire. L'avance versée est remboursable à tout moment.

Il est proposé que l'avance consentie soit prolongée sur l'année 2025 et qu'elle puisse être remboursée au plus tard le **31 décembre 2025**.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le report du remboursement de l'avance faite au CIAS Val Guiers ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

06-Budget principal – Décision modificative n°03 ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Opération 1711 (Via Rhône) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés ;
- Opération 17113 (Terrasse du Guiers) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés ;

- Opération 44 (Clic et Ressources – Phase 2) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés ;
- Opération 45 (Voirie Contin) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.

Les virements de crédits suivants sont proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	166.83 €	0.00 €	0.00 €
D-21313-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	64 319.03 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	17 310.41 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	34 025.76 €	0.00 €	0.00 €
D-21735-17113-01 : TERRASSE DU GUIERS	0.00 €	278.75 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 884.80 €
R-2031-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 000.46 €
R-2031-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 043.00 €
R-2033-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	307.79 €
R-2033-17113-01 : TERRASSE DU GUIERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	278.75 €
R-2033-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	318.57 €
R-2033-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	267.41 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	116 100.78 €	0.00 €	116 100.78 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	116 100.78 €	0.00 €	116 100.78 €
Total Général		116 100.78 €		116 100.78 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 05 novembre 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

07-Budget annexe Petite enfance / Enfance jeunesse – Décision modificative n°02 ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget Enfance pour les motifs suivants :

- Opération 32 (Local ados Les Salamandres) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.

Les virements de crédits suivants sont proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-32-01 : Rénovation et Extension du local ados Les Salamandres à Pont	0.00 €	67 102.48 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-32-01 : Rénovation et Extension du local ados Les Salamandres à Pont	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 612.40 €
R-2033-32-01 : Rénovation et Extension du local ados Les Salamandres à Pont	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 490.08 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	67 102.48 €	0.00 €	67 102.48 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	67 102.48 €	0.00 €	67 102.48 €
Total Général		67 102.48 €		67 102.48 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 05 novembre 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

08-Budget annexe Transport scolaire – Décision modificative n°01 ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget Transport scolaire pour le motif suivant :

- Afin de pouvoir effectuer en fin d'année tous les reversements à la Région liés aux recettes des familles et aux frais de gestion ;

Les virements de crédits suivants sont proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6247 : Transports collectifs du personnel	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 05 novembre 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

09-Délégation du conseil communautaire pour le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL ;

DELIBERATION RETIREE.

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, 7^{ème} Vice-président ;

10-Dépôt d'un dossier de subvention au titre de l'appel à projet DETR/DSIL 2025 ;

Débats : M. Philippe VITTOZ demande si nous sommes prêts à déposer un dossier et à débiter le projet dans l'année ? Il craint que cela porte préjudice à la communauté de communes si le dossier est à nouveau refusé.

Le Président rappelle qu'une étude a été réalisée pour envisager la rénovation énergétique du bâtiment Pravaz.

Mme Marie-France PICARD rappelle qu'en commission Travaux l'avis était plutôt mitigé.

LA DELIBERATION EST REPORTEE.

D)-Questions diverses

Informations du Président :

Point sur la mutualisation des services supports Val Guiers ;

Le DGS rappelle que la décision de la mutualisation des services supports est née d'une réflexion suite à la fusion des CCAS de Pont de Beauvoisin et St Genix-les-Villages en 2020. A l'époque, il avait été fait le choix de distinguer les deux organigrammes de la communauté de communes et du CIAS. Vu la structuration des services de la communauté de communes depuis 2016, il paraît pertinent de mutualiser les principaux postes (Directeur général, directeur RH, directrice Finances et directrice Patrimoine) plutôt que de conserver des doublons. Les agents comptables et RH intégreront des services plus importants dans lesquels la spécialisation et le travail collaboratif permettront des gains d'efficacité et du confort de travail.

La pertinence de cette organisation a été confirmée par un audit externe indépendant réalisé durant l'été 2024.

La mise en œuvre des préconisations s'échelonnera jusqu'à l'automne 2025.

Depuis fin 2023, un certain nombre de dossiers ont déjà été traités par les services mutualisés.

Le DGS a ainsi consacré près du tiers de son temps de travail en appui de l'équipe de direction des établissements du CIAS et à l'organisation des séances de conseil d'administration.

Le DRH a apporté un soutien fort et continu pour pallier au manque d'effectif et procéder au recrutement de personnes adaptées à chaque poste et métier.

La directrice des Finances a élaboré un plan de travail devant permettre à la comptabilité des établissements d'être plus lisibles par les financeurs institutionnels et de permettre d'instaurer une comptabilité analytique dès la fin de l'année 2024.

La technicienne en charge des bâtiments a également apporté un soutien fort au directeur des établissements, notamment pour la rénovation d'appartements à Pont de Beauvoisin.

S'il est encore tôt pour dresser un bilan définitif, les efforts de mise en commun ont permis de ne pas renouveler un poste administratif en début d'été. Les difficultés financières sont mieux anticipées et la direction des établissements dispose de plus de temps pour se consacrer au fonctionnement et au financement des services aux usagers.

Validation du tracé de l'itinéraire touristique cyclable – Programme ALCOTRA AMICI ;

M. Claude LESAGE, Vice-président en charge du Transport scolaire et des Mobilités, explique que le programme AMICI est un projet transfrontalier porté par le syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS). Il prévoit notamment le balisage d'un itinéraire partagé cycliste/automobile entre la Via Rhôna à St Genix-les-Villages et la future Via 5 lacs à Novalaise.

Il rappelle que le projet était prévu au schéma directeur cyclable adopté en 2021.

Il lui semble réaliste de pouvoir mettre en œuvre le projet en 2025.

M. Philippe VITTOZ demande comment le dossier est financé ? La communauté de communes a-t-elle quelque chose à payer ?

M. Claude LESAGE indique que comme tout projet ALCOTRA, le financement de l'Europe s'élève à 80%. La communauté de communes devra s'acquitter des 20% restant. Il souhaite que le projet soit porté au débat lors du travail budgétaire pour 2025.

M. Georges CAGNIN se demande pourquoi cet itinéraire est devenu touristique alors que lors de l'élaboration du schéma directeur cyclable il devait se limiter aux déplacements du quotidien.

Rapport sur les travaux des commissions communautaires :

Culture & Communication, Mme Elise SAUNIER : Communication : Un travail a débuté sur les réseaux sociaux et la communication des différents services. Une commission sera bientôt organisée.

Culture : Un bilan d'En Avant-Pays le livre est présenté. L'évènement a été bien fréquenté, malgré la baisse de budget et la réduction du nombre de spectacles.

M. Georges CAGNIN précise que le budget a diminué de 20 000,00€ par rapport à l'édition précédente.

A la demande de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) va être retravaillée. La reconduite en l'état ne se fera pas dans les mêmes conditions. La réflexion doit être plus globale. Pour entraîner les 3 communautés de communes vers un projet culturel de territoire. Le financement de la DRAC sera reconduit dans le cadre d'un accompagnement du territoire en 2025 pour aboutir à une nouvelle convention en 2026.

Travaux, M. Christian BERTHOLLIER : Petits Pas : Dans le cadre de la réparation des désordres constatés dans la crèche les Petits Pas, un expert passe lundi.

Repaire Louis Mandrin : Des désordres sont apparus sur le bâtiment.

Transports scolaires & Mobilité, M. Claude LESAGE : Bilan du covoiturage : 11 000 trajets effectués dans le cadre du programme incitatif porté par le SMAPS, 2000 personnes se sont inscrites sur l'Avant-Pays Savoyard.

La distance moyenne réalisée est de 23km et le coût moyen est 2,30€. 80% des trajets sort du territoire vers Métropole Savoie.

Le SMAPS est partenaire du programme Xtrême Défis porté par l'ADEME, des véhicules innovants seront testés sur le territoire.

SERM : L'Avant-Pays Savoyard a demandé à contribuer au projet de service express régional métropolitain (SERM) avec Métropole Savoie. Un dépôt de dossier sera réalisé avant la fin de l'année. Une convention sera soumise au conseil communautaire de décembre. L'étude de préfiguration du projet débutera dès le premier trimestre 2025. Son coût sera réparti entre les 3 communautés de communes, soit 17 000,00€ chacune environ.

Le but est de développer des offres de mobilité sur le territoire. Notamment des bus à haut niveau de service et des aires de covoiturage. Le train fera l'objet d'une analyse à plus long terme car l'augmentation des cadencements de train nécessite des travaux sur la voie existante entre Chambéry et S' André le Gaz.

Petite enfance & Enfance jeunesse, Mme Marie-France PICARD : L'évènement Val Guiers en Fête a réuni 357 personnes à Pont de Beauvoisin. L'année prochaine, il est proposé d'organiser l'évènement à Belmont-Tramonet le 20 septembre 2025.

Future crèche de Domessin : Le travail avec les architectes se poursuit mardi prochain.

M. Philippe VITTOZ demande des précisions sur la complexité des travaux liée à un chantier entrepris par la commune de Domessin.

Mme Marie-France PICARD et Mme Valérie ANDRE expliquent que pendant les travaux de rénovation de l'école élémentaire des classes temporaires devaient être installées sur le terrain de sport entre les deux écoles. Cela aurait rendu difficile l'installation des bases de vie des deux chantiers (école + crèche). Finalement, les salles de classe temporaires seront installées ailleurs et ne gêneront pas le démarrage du chantier communautaire.

Info Jeunes : La labellisation est en cours de renouvellement.

Affaires sociales, M. Jean-Claude PARAVY : La commission a balayé les actualités du service. La nouvelle cheffe de projet ALCOTRA CARE s'est présentée. Des discussions ont débuté avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour organiser conjointement des évènements numériques.

Finances, M. Philippe VITTOZ : Le Vice-président explique les taux de TVA applicables aux produits de la cuisine centrale du CIAS. 5,5% sur les repas livrés dans les cantines scolaires. 10%

sur les repas pris sur place. 20% pour le service de livraison et les autres services annexes éventuels.

M. Jean-Claude PARAVY trouve la distinction entre repas livrés et pris sur place discriminatoire.

M. Philippe VITTOZ explique qu'il s'agit de la réglementation. L'administration fiscale a tout de même été requestionnée et suggère de faire un rescrit. Etant donné que la communauté de communes a déjà eu la réponse, il suggère que la commune de S' Genix-les-Villages dépose une demande de rescrit.

Développement économique, M. Nicolas VERGUET (absent) : Mme Nadège MESTRALLET regrette le fonctionnement de la commission développement économique. Elle précise que le choix des acquéreurs de terrain communautaire devait être systématiquement présenté à la commission.

Ressources humaines et tourisme, M. Georges CAGNIN : Tourisme : La 1^{ère} commission Tourisme avec la nouvelle organisation et le retour de la responsable du service a eu lieu. Un gros travail a débuté sur l'état des lieux et les mesures à mettre en place pour reprendre contact avec les professionnels du tourisme présents à Val Guiers. Un tour du territoire sera organisé pour rencontrer les communes et les acteurs locaux.

Le site Internet commun du Pays du Lac d'Aiguebelette disparaissant au 1^{er} mai 2025, il faut trouver des solutions de remplacement.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 30 janvier à 19h.

Rapport sur les travaux des Syndicats intercommunaux :

SIAEP du Thiers, M. Yves BERTHIER : Une conduite a été reprise à Rochefort. Elle affleurerait la surface. Une technicienne vient d'être recrutée pour travailler sur le réseau.

SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER : Le réseau pour la desserte de la fromagerie de Domessin avance bien.

Le SIEGA vient de recevoir les offres des entreprises pour la construction de son nouveau siège social. La commission d'attribution aura lieu en décembre.

Divers :

Comité de suivi de la concession du Rhône : M. Georges CAGNIN y participe. Il informe que l'Etat a abandonné l'idée d'un nouveau barrage sur le Rhône. Le budget pourrait être retirés de la concession et être affectées à des projets locaux.

Le Président lève la séance à 22h25

Le prochain Conseil communautaire : 17 décembre 2024.

Fait à Belmont-Tramonet le 28 novembre 2024

Le Président
Paul REGALLET



Le secrétaire
Georges CAGNIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Georges CAGNIN.